

# Avez-vous fait l'objet ou été témoin de HARCÈLEMENT ou de DISCRIMINATION

## Connaissez vos droits :

Le harcèlement et la discrimination n'ont pas leur place dans nos professions. Vous avez le droit d'être à l'abri du harcèlement et de la discrimination dans votre milieu de travail. Ce droit est vaste et vous protège contre ces comportements, qu'ils se manifestent chez un ou une maître de stage, un superviseur ou une superviseuse de placement de parajuriste, un avocat ou une avocate, un ou une parajuriste, un ou une membre du personnel, ou un client ou une cliente. Cette protection découle des responsabilités, devoirs et obligations qui vous sont dus en vertu du *Code de déontologie*<sup>1</sup>, du *Code de déontologie des parajuristes*<sup>2</sup> du Barreau de l'Ontario, du *Code des droits de la personne (CDP)*<sup>3</sup> et de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)*<sup>4</sup>, entre autres.

Une de ces responsabilités comprend l'exigence du Barreau selon laquelle chaque lieu de travail juridique comptant au moins 10 titulaires de permis doit rédiger, mettre en œuvre et maintenir une politique sur les droits de la personne et la diversité qui aborde au moins l'équité du recrutement, de la rétention et de l'avancement. Les lieux de travail juridique qui comptent moins de 10 titulaires sont également encouragés à instaurer ce genre de politique. De plus, en vertu de la LSST, chaque lieu de travail juridique, peu importe le nombre de membres, doit rédiger une politique sur la violence et le harcèlement et la mettre à jour au moins une fois par année. Ces obligations s'ajoutent à l'interdiction d'exercer une discrimination fondée sur les motifs énumérés dans le CDP.

## Exemples de comportement inacceptable :

Malgré ce qui précède, vous pourriez faire l'objet de harcèlement ou de discrimination, notamment sous l'une des formes suivantes :

- Commentaires dénigrants ou condescendants, ou blagues verbales ou écrites.
- Comportement sexuel importun, y compris des actes et des commentaires sexuels non désirés.
- Discrimination fondée sur la race, le sexe, la croyance, un handicap, l'âge, l'ascendance, la citoyenneté, la couleur, l'origine ethnique, le lieu d'origine, l'état familial, l'état matrimonial, l'expression de l'identité sexuelle, l'identité sexuelle et l'orientation sexuelle.
- Critiques sur vos caractéristiques personnelles, y compris votre apparence.

## Ressources disponibles :

Si vous avez fait l'objet ou avez été témoin d'un acte de harcèlement ou de discrimination pendant votre stage, votre stage de PPD ou votre placement de parajuriste, vous n'êtes pas seul(e). Les ressources indiquées sur les pages suivantes vous aideront à gérer ces situations et à obtenir un soutien individuel.

---

<sup>1</sup> [www.lso.ca/code-avocats](http://www.lso.ca/code-avocats)

<sup>2</sup> [www.lso.ca/code-parajuristes](http://www.lso.ca/code-parajuristes)

<sup>3</sup> [www.ontario.ca/fr/lois/loi/90h19](http://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90h19)

<sup>4</sup> [www.ontario.ca/fr/lois/loi/90o01](http://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90o01)

# Ressources disponibles

Ressource	Peut faire	Ne peut pas faire	Coordonnées
<b>Conseillère juridique en matière de discrimination et de harcèlement</b>	<p>Le bureau de la Conseillère juridique en matière de discrimination et de harcèlement (CJDH) offre un service confidentiel et gratuit. Ce service est indépendant du Barreau. Il fournit des renseignements et de l'assistance à quiconque a fait l'objet ou a été témoin de discrimination ou de harcèlement fondé sur les motifs interdits par le CDP de la part d'un(e) avocat(e) ou d'un(e) parajuriste. La CJDH ne partage aucune information avec le Barreau sauf des données statistiques anonymes sur le nombre de contacts avec le service et la nature des contacts. La CJDH peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Écouter vos préoccupations</li> <li>• Clarifier vos problèmes</li> <li>• Passer en revue vos options et recours</li> <li>• Vous expliquer les avantages et les inconvénients de chaque option</li> <li>• Vous diriger vers d'autres ressources qui peuvent vous être utiles</li> <li>• Servir de facilitatrice neutre dans une médiation en vue de résoudre les plaintes, le cas échéant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir des conseils juridiques</li> <li>• Fournir des services de counseling personnel</li> </ul>	<p><b>Site Web :</b> <a href="http://www.dhcounsel.on.ca/fr-ca">www.dhcounsel.on.ca/fr-ca</a></p> <p><b>Sans frais :</b> 1 877 790-2200</p> <p><b>Courriel :</b> <a href="mailto:assistance@dhcounsel.on.ca">assistance@dhcounsel.on.ca</a></p>
<b>Équipe de formation expérientielle</b>	<p>L'équipe de formation expérientielle fait partie du Barreau. Elle fournit des conseils aux candidat(e)s à la profession d'avocat sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les stages</li> <li>• La recherche d'un nouveau stage</li> <li>• La cessation d'un stage ou le transfert à un autre stage</li> <li>• Une demande d'abrègement pour convenance personnelle</li> <li>• Vos droits et obligations en vertu de la politique sur le processus d'accès à la profession d'avocat</li> <li>• Lorsque cela est approprié, un membre de l'équipe peut contacter votre maitre de stage pour discuter des problèmes de façon constructive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir des conseils juridiques</li> <li>• Fournir des services de counseling</li> <li>• Faire enquête sur une plainte contre un(e) maitre de stage ou un(e) autre titulaire</li> </ul>	<p><b>Sans frais :</b> 1 800 668-7380 p. 3315</p> <p><b>Ligne générale :</b> 416 947-3315</p> <p><b>Courriel :</b> <a href="mailto:articling@lso.ca">articling@lso.ca</a></p>
<b>Équipe des habiletés fondamentales</b>	<p>L'équipe des habiletés fondamentales fait partie du Barreau. Elle fournit des conseils aux candidat(e)s à la profession de parajuriste sur ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les problèmes liés aux études en vue d'exercer la profession de parajuriste</li> <li>• Vos droits et obligations en vertu de la politique sur l'accès à la profession de parajuriste</li> <li>• Lorsque cela est approprié, un membre de l'équipe peut contacter le fournisseur de votre programme de formation pour discuter des problèmes de façon constructive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir des conseils juridiques</li> <li>• Fournir des services de counseling</li> <li>• Faire enquête sur une plainte contre un(e) enseignant(e), un(e) superviseur(e) de placement ou un(e) autre titulaire</li> </ul>	<p><b>Courriel :</b> <a href="mailto:paralegaleducation@lso.ca">paralegaleducation@lso.ca</a></p>

# Ressources disponibles

Ressource	Peut faire	Ne peut pas faire	Coordonnées
<b>Programme d'aide aux membres</b>	<p>Le Programme d'aide aux membres (PAM) est un service gratuit et confidentiel financé par le Barreau, mais indépendant de celui-ci. Le PAM offre de l'aide en cas de difficultés psychologiques et familiales, et de difficultés liées au stress, à la dépression et à l'anxiété. Le PAM fournit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>des services de counseling</li> <li>de services d'encadrement</li> <li>des ressources en ligne</li> <li>des pairs bénévoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir des conseils juridiques</li> </ul>	<p><b>Site Web :</b> <a href="http://www.monpam.com">www.monpam.com</a></p> <p><b>Sans frais :</b> 1 855 403-8922</p>
<b>Détresse et crise Ontario</b>	<p>Les bureaux de Détresse et crise Ontario offrent des services d'écoute et d'aiguillage 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.</p>		<p><b>Liste de centres locaux :</b> <a href="http://www.dcontario.org">www.dcontario.org</a></p>
<b>Service des plaintes et de la conformité</b>	<p>Le Service des plaintes et de la conformité fait partie du Barreau. Lorsqu'une plainte est déposée par écrit contre un(e) titulaire de permis, le Service fait ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il examine et évalue la plainte</li> <li>Il envoie au plaignant ou à la plaignante un accusé réception</li> <li>Il informe le plaignant ou la plaignante si le Barreau ne peut pas l'aider ou si la plainte sera traitée comme une affaire de conduite professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir des conseils juridiques</li> <li>Répondre aux plaintes qui ne concernent pas la conduite professionnelle d'un(e) parajuriste, d'un(e) avocat(e) ou d'un(e) stagiaire (cependant, le Service donnera suite aux demandes d'information sur les praticiens non titulaires de permis qui fournissent des services juridiques)</li> </ul>	<p><b>Site Web :</b> <a href="http://www.iso.ca/plaintes">www.iso.ca/plaintes</a></p> <p><b>Sans frais :</b> 1 800 268-7568</p> <p><b>Ligne générale :</b> 416 947-3310</p> <p><b>ATS :</b> 416 644-4886</p>
<b>Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne</b>	<p>Le Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne offre des services juridiques gratuits et de l'assistance aux personnes qui ont été victimes de discrimination fondée sur des motifs interdits par le CDP. Le Centre peut notamment vous aider avec ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Déposer une requête auprès du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario (TDPO)</li> <li>Participer à une médiation au TDPO</li> <li>Obtenir des services de représentation pour une audience</li> <li>Assurer l'exécution d'une ordonnance du TDPO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir des services de counseling personnel</li> <li>Faire enquête sur des plaintes</li> <li>Répondre à des plaintes qui ne se rapportent pas aux motifs énoncés dans le <i>Code des droits de la personne de l'Ontario</i></li> </ul>	<p><b>Site Web :</b> <a href="http://www.hrlsc.on.ca/fr/accueil">www.hrlsc.on.ca/fr/accueil</a></p> <p><b>Sans frais :</b> 1 866 625-5179</p> <p><b>Ligne générale :</b> 416 597-4900</p>
<b>Service de référence du Barreau</b>	<p>Le Service de référence du Barreau (SRB) fait partie du Barreau. Le SRB peut vous aider à trouver un(e) avocat(e) ou un(e) parajuriste dans un domaine du droit pertinent. Les avocats et parajuristes qui participent au service vous offriront une consultation gratuite d'un maximum de trente minutes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous aider à obtenir des services juridiques gratuits</li> <li>Fournir plus d'un renvoi pour la même question juridique</li> </ul>	<p><b>Site Web :</b> <a href="http://www.lsrso.ca/lsrs">www.lsrso.ca/lsrs</a></p> <p><b>Courriel :</b> <a href="mailto:lsrs@iso.ca">lsrs@iso.ca</a></p>